



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**

Distr.  
Générale

UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/4  
24 novembre 1999

FRANÇAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF  
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL  
Vingt-neuvième réunion  
Beijing, 24-26 novembre 1999

**RAPPORT DE LA NEUVIÈME RÉUNION  
DU SOUS-COMITÉ DE LA SURVEILLANCE, DE L'ÉVALUATION ET DES  
FINANCES**

Introduction

1. Le Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal s'est réuni à Beijing les 21 et 22 novembre 1999.
2. Ont assisté à la réunion les membres du Sous-comité, les représentants des Bahamas, de la Belgique, du Canada, de la Chine, de l'Ouganda et de la Suède, ainsi que des représentants des agences d'exécution et du Secrétariat de l'ozone et le Trésorier.
3. Les représentants de l'Italie, du Japon et des États-Unis ont également assisté à la réunion en qualité d'observateurs.
4. La Présidente du Sous-comité, Mme Ludgarde Coppens (Belgique), a ouvert la réunion et accueilli les participants.

**POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET  
ORGANISATION DU TRAVAIL**

5. Le Sous-comité a adopté l'ordre du jour suivant:
  1. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
  2. Mise en œuvre du programme de travail de 1999 en matière de surveillance et d'évaluation:
    - a) Rapport sur l'évaluation des projets de réfrigération;
    - b) Rapport sur l'évaluation des projets de renforcement des institutions;
    - c) Étude sommaire sur les projets de mousse;
    - d) Rapport global d'achèvement des projets.
  3. Projet de programme de travail en matière de surveillance et d'évaluation pour l'an 2000.
  4. Retards dans l'exécution des projets:
    - a) Vue d'ensemble
    - b) Coopération bilatérale
    - c) PNUD
    - d) PNUE
    - e) ONUDI
    - f) Banque mondiale
  5. Incidences des annulations de projets.
  6. Projets achevés avec soldes.
  7. Rapport de situation sur l'élimination des ODS dans les pays visés à l'article 5: application de la décision 28/25.
  8. Projet de plan d'activités global du Fonds multilatéral pour l'an 2000.
  9. Projets de plans d'activités pour l'an 2000:
    - a) PNUD
    - b) PNUE
    - c) ONUDI
    - d) Banque mondiale
  10. Proposition de budget du Secrétariat du Fonds pour l'an 2000.
  11. Questions diverses.
  12. Adoption du rapport du Sous-comité.
  13. Clôture de la réunion.

**POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR: MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL DE 1999 EN MATIÈRE DE SURVEILLANCE ET D'ÉVALUATION:**

**a) Rapport sur l'évaluation des projets de réfrigération**

**b) Rapport sur l'évaluation des projets de renforcement des institutions**

6. L'Administrateur de la surveillance et de l'évaluation a présenté les parties du rapport sur l'exécution du programme de travail de 1999 en matière de surveillance et d'évaluation (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/5, Corr.1 et Add.1) relatives à l'évaluation des projets du secteur de la réfrigération et à l'évaluation des projets de renforcement des institutions.

7. Au cours du débat, le Sous-comité a noté avec satisfaction que l'Administrateur principal chargé de la surveillance et de l'évaluation avait procédé avec cohérence aux deux évaluations en question, que les divers types de projets avaient été couverts de manière appropriée et que le déséquilibre de la couverture géographique était dû à des circonstances particulières qui seraient corrigées à l'avenir. Il a été proposé de tenter d'obtenir une meilleure participation au processus d'évaluation des centres nationaux de l'ozone.

8. À l'issue de ce débat, le Sous-comité a recommandé au Comité exécutif:

- a) de prendre note des sommaires préliminaires d'évaluation des projets de réfrigération et de renforcement des institutions et de demander à l'Administrateur principal chargé de la surveillance et de l'évaluation de lui présenter, à sa trentième réunion, les rapports finals sur l'évaluation de ces deux catégories de projets, avec un plan d'action pour donner suite aux résultats de ces évaluations;
- b) de demander à l'Administrateur principal chargé de la surveillance et de l'évaluation d'insérer dans la liste des principales questions la destruction des moyens de production utilisant des ODS.

**c) Étude sommaire sur les projets de mousse**

9. L'Administrateur de la surveillance et de l'évaluation a présenté la partie du rapport sur l'exécution du programme de travail de 1999 en matière de surveillance et d'évaluation (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/5, Corr.1 et Add.1) relatives au résumé de l'étude sommaire sur l'évaluation des projets du secteur de la mousse.

10. Le Sous-comité a procédé à un échange de vues pour déterminer si le Comité Exécutif et le Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances devraient être habilités à demander que l'évaluation porte sur certains projets particuliers. Le Sous-comité a ensuite recommandé que le Comité Exécutif prenne note de la méthode proposée pour procéder à l'évaluation des projets du secteur de la mousse.

**d) Rapport global d'achèvement des projets**

11. Le Secrétariat a présenté la partie du rapport sur l'exécution du programme de travail de 1999 en matière de surveillance et d'évaluation (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/5, Corr.1 et Add.1) relative au rapport global d'achèvement des projets.

12. Les débats du Sous-comité ont été axés sur la recommandation du rapport selon laquelle un pourcentage des coûts d'appui de chaque projet ne devrait pas être remis aux agences d'exécution au moment de l'approbation, mais devrait être retenu jusqu'à ce que le projet soit achevé et que le rapport d'achèvement ainsi que les états financiers finals aient été reçus.

13. À l'issue du débat, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif :

- a) prenne note des calendriers établis par les agences d'exécution pour régler le sort des rapports d'achèvement des projets en souffrance dont la liste figure en annexe;
- b) charge le Secrétariat d'établir, à l'intention de la troisième réunion que le Comité exécutif tiendra en 2000, un rapport sur le respect par les agences d'exécution des calendriers de soumission des rapports d'achèvement des projets et sur les aspects pratiques et juridiques de la retenue d'une partie des coûts d'administration d'un projet jusqu'à ce que son rapport d'achèvement des projets, y compris les données financières finales, ait été présenté;
- c) prenne note, dans le cas d'un projet approuvé avant 1995, de ce que le rapport d'achèvement des projets ne devrait contenir que les renseignements de base requis, au regard de la proposition de projet initiale;
- d) décide, quand un rapport d'achèvement des projets a été soumis pour observations à un centre national de l'ozone ou à un gouvernement et quand aucune réponse n'a été reçue après un mois, que l'agence d'exécution devrait présenter le rapport d'achèvement des projets au Secrétariat, en indiquant clairement qu'il n'a été approuvé ni par le centre national de l'ozone ni par le gouvernement intéressé. L'agence d'exécution devrait aussi informer le gouvernement intéressé de ce que le rapport d'achèvement des projets a été soumis au Secrétariat et, s'il y a lieu, elle devrait inviter le gouvernement à faire ses observations sur le rapport d'achèvement des projets;
- e) décide de plus que des éléments d'information se rapportant aux activités en cours du PNUE devraient être soumis dans le cadre du rapport périodique annuel;
- f) charge l'Administrateur de la surveillance et de l'évaluation d'organiser un atelier auquel participeront les agences d'exécution et le Secrétariat, pour qu'ils examinent et parachèvent les éléments qui doivent figurer dans un modèle révisé du rapport d'achèvement des projets et, pour ce qui est des projets de renforcement des institutions, pour qu'ils examinent la possibilité de combiner le rapport d'achèvement des projets et le rapport final en un nouveau support à utiliser pour

la prolongation des projets. L'atelier examinera aussi la question des rapports relatifs aux programmes de pays en tenant compte de la nécessité de disposer de renseignements sur les programmes de pays antérieurs lorsque les programmes de pays sont actualisés. Un rapport sur les résultats de l'atelier devrait être soumis au Comité exécutif, à sa trentième réunion;

- g) prenne note, s'agissant des projets de renforcement des institutions, de ce que des rapports d'achèvement des projets ne devraient être présentés à l'Administrateur de la surveillance et de l'évaluation que dans les cas où aucune prolongation n'est demandée;
- h) décide que les renseignements requis sur l'achèvement des programmes de pays devraient être soumis dans le cadre des rapports périodiques annuels des agences;
- i) aucun rapport d'achèvement des projets n'est exigé pour les projets de préparation des projets. Dans leur cas, l'Administrateur de la surveillance et de l'évaluation enverra un questionnaire aux agences d'exécution pour obtenir des renseignements sur la préparation des projets figurant dans l'échantillon des projets à évaluer.

### **POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL EN MATIÈRE DE SURVEILLANCE ET D'ÉVALUATION POUR L'AN 2000**

14. L'Administrateur de la surveillance et de l'évaluation a présenté le projet de programme de travail sur le suivi et l'évaluation pour l'année 2000 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/6) en appelant particulièrement l'attention sur ses section II (a), relative aux principes directeurs, II (c), sur le calendrier de soumission des rapports au Comité exécutif et II (e), qui contenait un budget proposé pour le programme de travail. L'Administrateur de la surveillance et de l'évaluation a précisé qu'au cours de la préparation du rapport, les Parties pouvaient examiner les projets en cours d'élaboration et apporter leur concours à leur rédaction.

15. Lors de l'examen des rapports destinés au Comité exécutif, le Sous-comité a noté qu'il serait bon aussi de procéder à une étude sommaire de l'évaluation des projets de récupération et de recyclage.

16. À l'issue du débat, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif:

- 17. a) approuve le programme de travail proposé;
- b) approuve un budget de 361 000 US \$ pour la réalisation de ce programme;
- c) demande à l'Administrateur chargé de la surveillance et de l'évaluation de rédiger, en vue de sa présentation à la trentième réunion du Comité exécutif, une note sur la possibilité d'inscrire au programme de travail sur le suivi et

l'évaluation pour l'année 2000 une étude sommaire sur les projets de récupération et de recyclage.

#### **POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : RETARDS DANS L'EXÉCUTION DES PROJETS**

18. Le Secrétariat a présenté le rapport sur les retards dans l'exécution des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/7 et Corr.1) qui traitait aussi des rapports exigés en vertu des décisions ci-après du Comité exécutif : projets des agences bilatérales souffrant de délais de mise en œuvre (Décision 28/11(c)); projets souffrant de retards dus aux bénéficiaires (Décision 28/6); mesures prises à l'échelle nationale pour accélérer la mise en place de projets de récupération et de recyclage (Décision 28/10), rapports du PNUE sur des projets particuliers (Décisions 28/13c et 28/26) et poursuite de l'utilisation des CFC après l'achèvement du projet de Hualing, en Chine (Décision 28/3)

19. Le Secrétariat a appelé l'attention sur trois types de projets qui selon le rapport souffraient de retards : projets, énumérés au Tableau I, n'ayant connu aucun progrès depuis le dernier rapport périodique, par agences; projets ayant progressé et dont la suppression de la liste des projets souffrant de retards a été recommandée, énumérés à l'Annexe I, et projets ayant connu une certaine progression dont le suivi était recommandé, énumérés à l'Annexe II.

20. À la suite d'éclaircissements donnés par les agences d'exécution sur la situation des projets du Tableau I du rapport du Secrétariat et de certains projets de l'Annexe II, et d'un échange de vues entre plusieurs de ses membres, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif:

- a) prenne note avec satisfaction des rapports sur les projets ayant connu des retards d'exécution présentés par l'Australie, la France et les États-Unis d'Amérique et par quatre agences d'exécution;
- b) décide de supprimer de la liste des projets ayant connu des retards d'exécution (Annexe I au document UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/7 et Corr.1) les projets qui avaient progressé sensiblement;
- c) décide de plus de maintenir les projets ayant connu un certain progrès (Annexe II au document (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/7 et Corr.1) pour qu'ils fassent, le cas échéant, l'objet de comptes rendus sur les projets qui ont connu des retards de mise en œuvre;
- d) note que le projet de Hualing (CPR/REF/22/INV/204), dont il était fait mention dans la Décision 28/3 relative à l'utilisation des CFC après l'achèvement d'un projet, n'utilisait plus les CFC;
- e) approuve la demande de l'ONUDI d'annuler le projet Leulmi Foam

(ALG/FOA/26/INV/29) à condition que tous fonds restants soient restitués et étant entendu que Leulmi Foam ne pourrait demander à nouveau une aide du Fonds Multilatéral;

- f) approuve la demande de l'ONUDI de transférer l'équipement du projet Leulmi Foam au projet Maghreb Mousse (ALG/FOA/26/INV/29) à condition que tous fonds restants pour ce projet (à la suite du transfert de l'équipement de Leulmi Foam) soient restitués au Fonds Multilatéral;
- g) approuve l'annulation du projet Technofrig S.A. de la Roumanie (ROM/REF/19/INV/08) à condition que tous fonds restants pour ce projet soient restitués et étant entendu que Technofrig S.A. pourrait présenter une demande au Fonds Multilatéral pour un nouveau projet différent;

21. Après une mise à jour sur la situation des projets qui n'ont pas progressé depuis le dernier rapport périodique, le Sous-comité a décidé :

- a) de charger le Secrétariat, au nom du Comité exécutif, d'envoyer des avis d'annulation possible des projets ci-après dont les agences d'exécution auront fait état conformément à la Décision 26/2 :

Agence d'exécution	Projet	Titre du projet
PNUD	ARG/FOA/20/INV/48	(Suavestar) : plaques de mousse souple
PNUD	PER/REF/15/INV/04	(Andina) : réfrigération domestique
PNUD	PRC/REF/20/TAS/04	Récupération et recyclage des frigorigènes
PNUD	VEN/REF/17/INV/40	(Nutral) : réfrigération commerciale
PNUE	MOZ/SEV/15/INS/03	Renforcement des institutions pour l'élimination des ODS
ONUDI	SUD/REF/19/INV/06	Coldair, Modern Refrigerator + Metal furniture Co., Sheet Metal Industries Co
Banque mondiale	ARG/REF/19/ENV/35	Élimination des CFC dans les usines de fabrication de réfrigérateurs domestiques à Aurora, S.A.
Banque mondiale	ARG/REF/18/INV/36	Piragua S.A., et Piragua San Luis
Banque mondiale	ARG/REF/19/INV/43	Adzen S.A. C.I.F.
Banque mondiale	IDS/FOA/15/INV/30	Musimassejahtera Abadi
Banque mondiale	IND/HAL/18/INV/60	Real Value Appliances Ltd.

- b) de charger le Secrétariat, au nom du Comité exécutif, d'envoyer des avis d'annulation possible des projets ci-après dont les agences d'exécution auront fait état conformément à la Décision 26/2, avec copie au fournisseur de l'équipement :

Agence d'exécution	Projet	Titre du projet
Banque mondiale	IDS/FOA/11/INV/12	P.T. Foamindo Industri Uretan
Banque mondiale	IDS/FOA/13/INV/16	P.T. Erlangga Trimanunggal Kusumah
Banque mondiale	IDS/FOA/15/INV/19	Industrie de la mousse volumétrique

- c) de plus, de maintenir en activité les projets ci-après qui ont progressé sensiblement, pour les conserver, le cas échéant, dans la liste des projets qui connaissent des retards de mise en œuvre.

Agence d'exécution	Projet	Titre du projet
PNUD	CAF/FOA/19/INV/04	Vita Centralafrique: mousse souple
PNUD	GUA/REF/18/TAS/09	Récupération et recyclage des frigorigènes
PNUD	PER/REF/15/INV/06	Inlensa: réfrigération domestique
PNUD	PER/REF/19/INV/14	Copemaco: congélateurs coffres
PNUD	PER/REF/19/INV/16	Col-Frio : congélateurs coffres
PNUD	VEN/REF/19/INV/49	Hielomatic : réfrigérateurs et congélateurs commerciaux
PNUE	GAM/SEV/19/TRA/03	Formation des agents de douanes
Banque mondiale	IND/REF/19/INV/89	Rabi-Run Refrigeration P., Ltd.
Banque mondiale	IND/REF/19/INV/92	Chandra Frig Co. P., Ltd.
Banque mondiale	IND/REF/22/INV/110	Accessoires et composantes de réfrigération
Banque mondiale	IND/REF/22/INV/123	Hindustan Refrigeration Industries
Banque mondiale	IND/REF/22/INV/124	Refrigerators and Home Appliances P. Ltd.
Banque mondiale	IND/REF/22/INV/125	Maharaja International Ltd.
Banque mondiale	MAL/FOA/17/INV/59	Star Foam Paper Products Sdn. Bhd.



- d) de prendre note de l'annulation par commun accord des projets ci-après, ainsi que des raisons et des fonds restants, ainsi qu'il est indiqué :

Agence d'exécution	Projet	Titre du projet	Causes de retard	Montants restitués (US \$)
PNUD	COR/FOA/I15/INV/97	Dalian No.1: plaques de mousse souple	Changement de propriétaire/gestionnaire – ne voulait pas s'industrialiser	À déterminer
PNUD	CPR/SOL/19/INV/170	Tianjin Pict. Tube: nettoyage du canon électronique	Faillite	À déterminer
PNUD	VEN/REF/18/INV/44	Madosa: réfrigérateurs domestiques	Usine fermée pour cause de rationalisation	À déterminer
Banque mondiale	IND/FOA/17/INV/44	Sree Precoated Steels Ltd. (sous SPAP)	Faillite	À déterminer
Banque mondiale	PAK/REF/19/INV/11	Domestic Appliances Ltd. (DAL)	Changement de propriétaire	À déterminer
PNUD	PER/REF/15/INV/07	Inresa: réfrigération domestique	Faillite	À déterminer
PNUD	PER/REF/19/INV/15	Formetal: congélateurs coffres et réfrigérateurs	Faillite	À déterminer

- e) de prendre note de l'annulation des activités ci-après de préparation des projets et d'assistance technique et du remboursement des fonds, ainsi qu'il est indiqué :

Agence d'exécution	Projet	Titre du projet	Montant restitués (US \$)
ONUDI	CMR/SEV/21/PRP/08	Préparation des projets d'investissement dans les secteurs des mousses et de la réfrigération	À déterminer
ONUDI	ECU/SEV/17/PRP/17	Préparation d'un projet d'investissement dans une usine (Elasta)	À déterminer
ONUDI	IVC/REF/16/PRP/04	Préparation du projet d'élimination des ODS dans le secteur de la réfrigération	À déterminer
ONUDI	IND/REF/10/TAS/05	Étude de faisabilité sur la récupération et le recyclage des frigorigènes à base de CFC	À déterminer

22. Au sujet de la recommandation relative à l'annulation du projet Leulmi Foam (ALF/FOA/22/INV/21) et au transfert de son équipement au projet Maghreb Mousse (ALG/FOA/26/INV/29), la Présidente a indiqué que, dans son rapport verbal au Comité exécutif, elle appellerait l'attention sur la question de savoir si de telles décisions sur l'annulation d'un projet et le transfert simultané de son matériel relèvent de la compétence du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances.

**POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR: INCIDENCES DES ANNULATIONS DE PROJET**

23. À sa vingt-huitième réunion, le Comité exécutif avait chargé le Sous-comité de revoir sa recommandation concernant la nouvelle présentation des projets annulés, notamment en ce qui concerne la fréquence des nouvelles soumissions deuxièmes demandes de projet et leurs incidences financières éventuelles (Décision 28/19). Le Secrétariat a présenté un rapport sur les conséquences des annulations de projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/8) en se fondant sur les indications des agences d'exécution. À l'issue de l'examen, qui a porté sur différentes propositions, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif décide:

- a) Qu'aucune nouvelle demande d'assistance du Fonds multilatéral ne devrait être autorisée pour les projets ayant été annulés pour les raisons suivantes:
  - Transfert de propriété à un pays non visé à l'Article 5;
  - Faillite.
  
- b) Qu'il faudrait autoriser une nouvelle demande d'assistance du Fonds multilatéral, à un niveau de financement ne pouvant dépasser celui précédemment approuvé et à la suite d'une nouvelle décision prise au cas par cas, en ce qui concerne les projets ayant été annulés pour d'autres raisons, par exemple:
  - Demande de l'entreprise/situation financière;
  - Retards persistants (après s'être assuré que les causes des retards précédents ont été supprimées);
  - Absence de réponse du bénéficiaire.

Dans les cas où une nouvelle demande serait autorisée conformément à l'alinéa b) ci-dessus, elle ne pourrait être présentée dans les 24 mois suivants la date de l'annulation.

De plus, les deuxièmes demandes concernant la préparation de projets faites en conformité à l'alinéa b) ci-dessus pourraient être considérées comme constituant des surcoûts recevables après un examen au cas par cas, mais leur montant ne pourrait pas dépasser 30 pour cent des fonds destinés initialement à la préparation du projet.

24. Pour ce qui est des projets annulés, la décision du Comité exécutif prendrait effet immédiatement sur la base des raisons invoquées pour annuler le projet.

**POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR: PROJETS ACHEVÉS AVEC SOLDES**

25. Le Secrétariat a présenté son rapport sur les projets terminés avec des soldes (UNEP/OZL.Pro/EXCom/29/9) en expliquant qu'il serait demandé aux agences d'exécution de fournir des renseignements sur les soldes restants des projets achevés 12 mois auparavant, en

conformité à la Décision 28/7. En se fondant sur les renseignements figurant dans les plus récents rapports périodiques des agences d'exécution, le Secrétariat avait calculé que les soldes des projets de la liste atteignaient environ 9 millions \$US. En outre, le montant des fonds restants détenus par les agences d'exécution pour des projets achevés jusqu'en décembre 1998 était de 40 millions \$US. Seul le PNUD avait fourni les renseignements demandés. Le PNUE et la Banque mondiale avaient indiqué qu'ils fourniraient ces renseignements dans leur rapport périodique annuel, comme cela était aussi le cas des autres agences. Il importait que le Comité exécutif ait connaissance des soldes restants des projets achevés pour pouvoir procéder à une réaffectation des ressources car, faute de fonds suffisants, toutes les propositions de projet dont était saisi le Comité exécutif ne pouvaient pas être approuvées à la présente réunion.

26. Les représentants des agences d'exécution ont expliqué qu'il leur était difficile de déterminer le moment précis auquel elles pouvaient déclarer qu'un projet était achevé, car tous les engagements n'étaient pas réglés dans un certain nombre de cas. Regrettant que des données fiables ne puissent être fournies au cours de la réunion, ils ont indiqué qu'elles pourraient l'être lors de la trentième réunion du Comité exécutif.

27. À l'issue du débat, pendant lequel certains représentants se sont dits préoccupés des très longs retards avec lesquels certaines agences d'exécution clôturent les comptes financiers de leurs projets et remboursent les soldes non utilisés au Fonds multilatéral, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif décide:

- a) De prendre note avec satisfaction du rapport du PNUD;
- b) De demander à toutes les agences de présenter, durant la trentième réunion du Comité exécutif, un rapport sur la mesure dans laquelle leur part des soldes des projets achevés jusqu'à 1998 aurait été engagée.

#### **POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DE SITUATION SUR L'ÉLIMINATION DES ODS DANS LES PAYS VISÉS À L'ARTICLE 5: APPLICATION DE LA DÉCISION 28/25**

28. Le Secrétariat a présenté un rapport sur la situation de l'élimination des ODS dans les pays visés à l'Article 5, en application de la décision 28/25 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/10), en soulignant que les données préliminaires reçues du PNUE et de l'ONUDI n'avaient pas été distribuées aux membres du Sous-comité parce qu'elles étaient très préliminaires et ne concernaient qu'un nombre restreint de pays. Les représentants des agences d'exécution ont exposé certaines des difficultés que présentaient la vérification et la concordance de données contradictoires et il a assuré le Sous-comité que ces agences prenaient très au sérieux la décision 28/25. Après un débat, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif décide:

## **Partie A**

- a) de faire part de sa satisfaction pour les efforts faits par le PNUD et l'ONUDI pour présenter les données préliminaires sur les pays pour lesquels ces agences gèrent des projets de renforcement des institutions;
- b) de rappeler la partie A de la décision 28/25, en soulignant l'importance pour les agences d'exécution de se conformer strictement et promptement à cette décision afin de faciliter la planification de la prochaine période triennale par le Comité exécutif;
- c) de demander à toutes les agences d'exécution de présenter au Comité exécutif, pour sa trentième réunion, un rapport provisoire – conformément au deuxième paragraphe de la section A de la décision 28/25 – comprenant des données pour chaque catégorie de substances appauvrissant la couche d'ozone présentées séparément;
- d) de charger le Secrétariat d'établir pour la trentième réunion du Comité exécutif un rapport global à partir de ces données provisoires, montrant les quantités totales et les pourcentages estimatifs, ainsi que la répartition par secteurs de la consommation de substances appauvrissant la couche d'ozone (CFC, halons et bromure de méthyle), qui n'étaient pas encore visées par les projets de financement déjà approuvés, ainsi que – en ce qui concerne le secteur de la réfrigération – les prévisions de la répartition de cette consommation entre les secteurs de la fabrication et des services et celui des installations. Les données relatives à chaque catégorie de substances appauvrissant la couche d'ozone devraient être présentées séparément;
- e) de réitérer la demande faite aux agences d'exécution et au Secrétariat, au deuxième alinéa de la partie A de la décision 28/25, de soumettre un rapport final pour examen par le Comité exécutif lors de sa trente-et-unième réunion.

## **Partie B**

Le Sous-comité a pris note des réponses reçues des pays où il existe des anomalies dans les données.

## **POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR: PROJET DE PLAN D'ACTIVITÉS GLOBAL DU FONDS MULTILATÉRAL POUR L'AN 2000**

29. Le Secrétariat a présenté le projet de plan d'activités global du Fonds multilatéral pour l'an 2000 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/11), en appelant l'attention sur les principales questions suivantes: pays n'ayant pas ratifié l'Amendement de Londres, dont il était proposé qu'ils bénéficient de projets d'investissement en vertu des plans d'activités; répartition sectorielle des

plans d'activités; diminution du nombre de pays visés par les plans d'activités; façon d'ajuster les plans d'activités suite à la décision des parties concernant la reconstitution du Fonds.

30. Lors des débats, plusieurs représentants ont fait observer que, pour la prochaine période triennale, il pourrait être nécessaire de changer la structure des plans d'activités, notamment en faisant la distinction entre les projets qui sont des projets d'investissement et ceux qui ne le sont pas, en accordant plus d'attention à la répartition par secteur, et en faisant la différence entre les projets de production et ceux de consommation.

31. Plusieurs représentants se sont dits inquiets de l'écart négatif important entre le nombre total des pays visés par l'article 5 qui devaient alors satisfaire aux exigences d'élimination et le total des 36 pays (pour des projets d'investissement) visés par le projet global des plans d'activités. Dans son ensemble, le projet du plan d'activités était bien loin d'atteindre l'objectif fixé par le Comité exécutif en ce qui concerne les décaissements destinés aux pays visés à l'article 5 pour se conformer au Protocole et n'avait que peu ou pas de rapport avec l'analyse des ressources du Groupe de l'évaluation technique et économique exigée des pays visés à l'article 5. Plusieurs représentants se sont dits d'avis qu'il fallait procéder à un examen global des besoins, établir un plan stratégique garantissant une couverture universelle, et confier aux quatre agences d'exécution le mandat de se partager pleinement cette responsabilité. Ce partage tiendrait compte du nombre de pays ou du pourcentage de la population que chaque agence était prête à prendre en charge, ainsi qu'un plan d'action clairement défini.

32. Au cours d'un échange de vues, des opinions sur les attitudes à prendre face aux pays qui n'avaient pas encore ratifié l'Amendement de Londres, à savoir si ils devaient être retenus dans des plans d'activités ou sur une liste accessoire ou écartés des plans d'activités définitifs.

33. À l'issue du débat, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif:

- a) Prenne note que les pays qui avaient déjà indiqué clairement leur intention de ratifier l'Amendement de Londres dans un avenir immédiat puissent être considérés admissibles au projet de plans d'activités et que les pays qui n'avaient donné aucune indication de leur intention de ratifier l'Amendement seraient portés sur la liste accessoire;
- b) Note son inquiétude face au nombre restreint de pays visés dans le projet global des plans d'activités pour l'an 2000;
- c) Décide que, si les Parties se montraient d'accord pour un niveau de reconstitution inférieur à celui de la période triennale actuelle (1997-1999), le Comité exécutif devrait maintenir le chiffre approximatif qu'il a approuvé pour l'an 2000 lors de sa vingt-huitième réunion et modifier la répartition pour les années 2001 et 2002. Si le niveau de reconstitution approuvé est plus élevé, la répartition des ressources devrait alors être augmentée également sur une base proportionnelle pour chaque année de la période triennale (2000 à l'an 2002).

## **POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR: PROJETS DE PLANS D'ACTIVITÉS POUR L'AN 2000**

34. Les représentants du PNUD, du PNUE, de l'ONUDI et de la Banque mondiale ont présenté les plans d'activités provisoires de leurs agences pour l'an 2000 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/12, UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/13, UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/14 et UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/15, respectivement).

### **a) PNUD**

35. Le représentant du PNUD a présenté le plan d'activités provisoire de ce Programme pour l'an 2000. Il a décrit brièvement le projet mondial de recyclage des frigorigènes dans les PFV et a fait observer qu'une proposition d'assistance technique visait à encourager un projet assorti de suréconomies nettes. Il a souligné que des questions de politique générale devraient être prises en considération en l'an 2000 pour ce qui est des quelques demandes de projets concernant le chlorure de méthyle, de la réduction des activités du PNUD dans les PFV, compte tenu de la décision du Comité exécutif voulant que la mise en œuvre du recyclage national des frigorigènes soit subordonnée à l'adoption de mesures de politique générale, du niveau de priorité à accorder aux pays souhaitant une élimination anticipée et des demandes relatives à des projets dans le secteur de la consommation se situant au-delà des objectifs du plan d'activités du PNUD pour l'an 2000. Par ailleurs, il a fait une mise à jour des questions administratives et financières et indiqué les questions de politique soulevées dans le projet de plan d'activités. S'agissant du seuil de coût-efficacité, il a estimé que le chiffre de 10,44 \$US le kg serait révisé à la baisse dans la prochaine version du plan d'activités.

36. À l'issue du débat, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif décide que le PNUD établirait la version définitive de son plan d'activités pour l'an 2000, en tenant compte les éléments suivants:

- a) Le projet d'assistance technique assorti de suréconomies nettes ne devrait pas être inclus;
- b) Les activités relatives au secteur des halons devraient être accrues;
- c) Il faudrait réviser le seuil de coût-efficacité pour ce qui est des indicateurs non pondérés des projets d'investissement;
- d) Les objectifs d'élimination de l'ODP servant d'indicateur d'efficacité devraient être établis à 13 646 tonnes d'ODP, chiffre que le Secrétariat avait calculé en se fondant sur la Décision 26/8;
- e) Le PNUD avait porté à 100 pour cent, l'objectif relatif au rapport d'achèvement des projets;
- f) Les indicateurs relatifs au rythme d'exécution devraient être revus.

**b) PNUE**

37. Un représentant du PNUE a présenté le projet de plan d'activités de ce Programme pour l'an 2000 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/13). Il a signalé que les pays visés à l'article 5 avaient besoin de nouvelles formes d'aide pour satisfaire à leurs engagements en vertu du Protocole de Montréal. Il fallait en particulier offrir aux gouvernements une assistance en matière de politique générale afin de les aider à gérer l'élimination dans différents secteurs. La sensibilisation à l'élimination du bromure de méthyle, une stratégie pour l'élimination dans le secteur de la petite et moyenne entreprise et l'offre de conseils sur les technologies étaient aussi prioritaires.

38. Au cours du débat, le Sous-comité s'est penché sur les indicateurs d'efficacité non pondérés que le PNUE devait fournir. Il a également examiné une proposition visant à inclure les programmes de pays de l'Arabie saoudite, des Émirats arabes unis et du Koweït dans les plans d'activités. Rappelant la décision VI/5 c) adoptée à la sixième Réunion des Parties contractantes, le Secrétariat de l'ozone a indiqué au Sous-comité que le Koweït avait été reclassé dans la catégorie des pays visés à l'article 5 à la suite de la communication de renseignements selon lesquels le classement initial avait été erroné et fondé sur des données incomplètes. Toutefois, cela ne s'appliquait pas à l'Arabie saoudite ni aux Émirats arabes unis. Après un échange de vues, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif décide que le PNUE établirait la version définitive de son plan d'activités pour l'an 2000, étant entendu que:

- a) Le PNUE fournirait des objectifs pour ses deux indicateurs d'efficacité non pondérés dans son plan d'activités définitif;
- b) Le PNUE supprimerait l'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis de son plan d'activités;
- c) La préparation du programme de pays du Koweït serait, pour le moment, conservé dans le plan d'activités. Le Secrétariat adresserait néanmoins une lettre à ce pays, pour lui demander de chercher d'autres moyens de satisfaire à ses besoins, notamment par le biais d'un fonds d'affectation avec l'ONUDI.

39. Le Sous-comité a également recommandé que le Comité exécutif prie le Secrétariat d'adresser une lettre à l'Arabie saoudite et aux Émirats arabes unis, classés initialement parmi les pays non visés à l'article 5, afin de leur rappeler la décision VI/5(e) adoptée par les Parties contractantes à leur sixième réunion.

**c) ONUDI**

40. Le représentant de l'ONUDI a présenté le projet de plan d'activités de cette organisation pour l'an 2000, en faisant observer que des indicateurs d'efficacité révisés avaient été fournis au Secrétariat et que des activités préparatoires seraient entreprises en l'an 2000 dans le secteur de la production, en plus de ses activités dans tous les autres secteurs.

41. Le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif décide que l'ONUDI établirait la version définitive de son plan d'activités pour l'an 2000, en se fondant sur le projet figurant dans

le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/14 et sur les indicateurs d'efficacité révisés fournis au Secrétariat.

**d) Banque mondiale**

42. Le représentant de la Banque mondiale a présenté le projet de plan d'activités de la Banque pour l'an 2000. S'agissant d'un projet national d'élimination aux Philippines, la Banque a demandé s'il y avait lieu de préparer un projet pour cette activité avant l'adoption de directives relatives à la présentation des programmes nationaux d'élimination. Les indicateurs d'efficacité constituaient à son avis une question complexe pouvant donner lieu à des malentendus. Le représentant a donc exprimé l'opinion que le Comité exécutif et les agences d'exécution devraient examiner la pertinence de ces indicateurs et faire rapport au Comité exécutif à sa trentième réunion. Il estimait aussi que les agences d'exécution devraient préparer un document de synthèse sur les frais d'administration étant donné que cette question était actuellement à l'examen. La Banque se demandait aussi s'il y avait lieu d'instituer une affectation distincte pour le secteur de la production vu que 50 pour cent de la part des projets d'investissement de la Banque mondiale pour l'an 2000 se situaient dans ce secteur.

43. Plusieurs représentants ont été d'avis que la question d'une affectation distincte pour le secteur de la production exigeait un examen approfondi de la façon dont les fonds sont décaissés. La Banque mondiale recevait déjà la plus grande part du financement et ses activités étaient centrées sur un nombre restreint de pays. Toute proposition visant à accroître cette part au détriment d'autres agences d'exécution appelait un examen approfondi des raisons justifiant la répartition des fonds entre plusieurs agences et de leur accessibilité par les pays en développement. Une décision sur la question n'entraîne pas dans le cadre de la présente réunion du Sous-comité. Certains représentants ont estimé que la question d'une affectation distincte méritait un plus ample examen et qu'elle pourrait être étudiée dans le contexte de l'examen de la structure des plans d'activités qui avait été proposé, examen qui pourrait avoir lieu à la trente-et-unième réunion du Comité exécutif.

44. Le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif décide que la Banque mondiale établirait la version définitive de son plan d'activités pour l'an 2000, en se fondant sur le projet figurant dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/15.

**POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR: PROPOSITION DE BUDGET DU SECRÉTARIAT DU FONDS POUR L'AN 2000**

45. Le Secrétariat a présenté le budget proposé pour le Secrétariat du Fonds pour l'an 2000 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/16). Après avoir obtenu certaines précisions du Secrétariat et procédé à un échange de vues, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif approuve le budget proposé.

**POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR: QUESTIONS DIVERSES**

46. L'examen d'aucune autre question n'a été proposé.



**POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR: ADOPTION DU RAPPORT DU SOUS-COMITÉ**

47. Le Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances a adopté son rapport en se fondant sur le document UNEP/OzL.Pro/SCMEF/L.1 et Add.1.

**POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR: CLÔTURE DE LA RÉUNION**

48. Le Président a clôturé la réunion le mercredi 24 novembre 1999, à 9 h 10.

## ANNEXE

### CALENDRIER DE PRÉSENTATION DES RAPPORTS D'ACHÈVEMENT DES PROJETS (RAP) EN SOUFFRANCE

	Projets d'inv.	Projets sans inv.	Total
31 décembre 1999	30 (mousse)	0	30
15 janvier 2000	10 (mousse)	6 (formation)	16
31 mars 2000	16 (mousse)	14	30
30 juin 2000	30	18	48
30 septembre 2000	35	15	50
31 décembre 2000	35	15	50
	156	68	224

### Calendrier d'achèvement des RAP du PNUE

Type	Nombre	Date limite
Formation	2	Décembre 1999
Assistance technique	25	Janvier 2000

Programmes de pays et activités en cours (programme du PNUE concernant les coûts ordinaires pour les centres d'échange et pour le réseau) conformément à la décision du Comité exécutif.

**Calendrier d'achèvement des RAP**  
**de la Banque mondiale**

Janvier	4 de compresseurs (y compris des climatiseurs d'automobiles)
Février	10 de mousse (avant 1999)
Mars	7 de mousse (avant 1999)
Juin	16 d'assistants techniciens 18 de mousse (avant 1999)
Juillet	3 de solvants
Août	1 de halons
Septembre	5 d'aérosols

**Calendrier d'achèvement des RAP de l'ONUDI**

Formation : à jour

Mousse : 10 RAP pour la fin de février 2000  
10 RAP pour la fin de mars 2000

Récupération et recyclage : 5 RAP pour le milieu de janvier 2000

Compresseurs : 2 RAP pour la fin de mars 2000

Solvants : 3 RAP pour la fin de mars 2000

Projets de démonstration concernant le bromure de méthyle : Aucun projet n'est encore achevé

-----